

Avis de convocation / avis de réunion

KYANEOS PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Siège social : 8 rue d'Annanelle - 84000 Avignon 839 154 614 R.C.S Avignon

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les associés de la SCPI Kyaneos Pierre sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège de

KYANEOS ASSET MANAGEMENT - 8 rue d'Annanelle, 84000 Avignon :

- sur première convocation, le lundi 2 mars 2020 à 10 heures,
- sur seconde convocation, dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint sur première convocation, le lundi 9 mars 2020 à 10 heures.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

Première résolution - Approbation des comptes et quitus

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance des rapports présentés par la société de gestion et le Conseil de Surveillance, ainsi que du rapport général du Commissaire aux Comptes, propose d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été soumis, qui se traduisent par un bénéfice de l'exercice de 378 497€ ; et propose de donner Quitus à Kyaneos Asset Management pour sa gestion en 2019.

Deuxième résolution - Approbation des conventions

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du conseil de surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établis en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, propose de prendre acte des conventions conclues entre la SCPI et la Société de Gestion, au titre de l'exercice 2019, conformément à l'article 18 des statuts.

Troisième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire propose de décider l'affectation de résultat suivante :

Le résultat distribuable de l'exercice 2019, soit 378 497 €

En affectation aux dividendes, correspondant aux acomptes déjà versés soit 377 986€

En affectation au report à nouveau 511 €

Quatrième résolution - Approbation de la valeur comptable

L'Assemblée Générale Ordinaire propose d'approuver la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2019, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 913,93 € par part.

Cinquième résolution - Approbation de la valeur de réalisation

L'Assemblée Générale Ordinaire propose d'approuver la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2019, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 934,22 € par part.

Sixième résolution - Approbation de la valeur de reconstitution

L'Assemblée Générale Ordinaire propose d'approuver la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2019, telle qu'elle lui est présentée, qui s'élève à 1 121,07 € par part.

Septième résolution - Election d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance
 L'Assemblée Générale propose d'élire un huitième membre du conseil de surveillance pour une durée d'un (1) an. L'Assemblée Générale propose de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix parmi la liste des candidats ci-dessous :

Nom	Age	Activité ou dernière activité	Fonctions dans la SCPI	Parts détenues
BLICQ Olivier	62	Investisseur privé	Néant	22
CATTIN Michel	71	Consultant en entreprise agricole	Néant	15
DESMAREST Christian	58	Ingénieur chez Schneider électrique	Néant	30
POLIDORI Timothée	29	Responsable Risque / Crédit chez Société Générale Private Banking	Néant	60
ROUYER Philippe	47	Directeur technique - entreprise BTP	Néant	52
SCI TOUITOUI représentée par Francky Le Brigand	32	Fiscaliste et responsable service comptabilité chez Primonial REIM	Néant	15

Huitième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire propose de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres prévues par la loi et les règlements.